



Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230209-DELIB_2023_001-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures

Date de Convocation 02 février 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 24 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 09 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Gérard PÉDRINI, Alain ARGILIER À Serge VEDRINES, François ROUVEYROL À Sébastien MOREAU, Daniel GIOVANNACCI À Francis DURAND, Damien ARMAND À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À René JEANJEAN, Régine DOUSSIÈRE À Marie-Thérèse CHAPELLE, Jaclyn MALAVAL À Alain CHMIEL, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Daniel GIOVANNACCI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2023-001 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

VU le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2,

CONSIDÉRANT la titularisation d'un agent en CDI sur un emploi permanent en charge du secrétariat des moyens généraux,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service Eau et Assainissement,

Le Président propose à l'Assemblée :

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230209-DELIB_2023_001-DE

CRÉATIONS DE POSTES PERMANENTS AU 1^{er} MARS 2023 :

Catégorie	Filière	Grade	ETP	Quotité hebdomadaire	Statut	Missions pour information
C	Technique	Adjoint technique	1	35 heures	Fonctionnaire pouvant être pourvu par un contractuel	Poste au sein du service Eau et Assainissement

MODIFICATION DE POSTES PERMANENTS AU 1^{er} MARS 2023 :

Catégorie	Filière	Grade	ETP	Quotité hebdomadaire	Mission et service	Statut	Forme de contrat
C	Administrative	Adjoint administratif territorial	1	35 heures	Agent administratif des Moyens Généraux-Service Moyens Généraux	Fonctionnaire pouvant être pourvu par un contractuel	Passage de CDI à Titularisation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées du tableau des emplois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte devant intervenir dans le cadre de cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communautaire, chapitre 012.

P/o Le Président,
Henri COUDERC
La Vice-présidente déléguée
Aline THÉRON

